

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 9

Représenté : 1

Votants : 10

**Date de convocation :** 06/06/2018

**Date d'affichage :** 06/06/2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de Monsieur Roland BERNARD, Maire, en séance ordinaire.

**Etaient présents** : Roland BERNARD, Sylvie ROSAY, Annette BAILLY, Jérôme POTTIER, Jean-Christophe LEFEVRE, Noémie JAILLANT, Magalie JOUVET-SIMON, Eliane WEBER, Philippe LAUNOY.

**Absent représenté** : Frédéric COQUARD absent excusé et représenté par Jérôme POTTIER.

**LA SEANCE OUVERTE**

Jean-Christophe LEFEVRE a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Même séance,

**Approbation du procès-verbal du 6 avril 2018**

Le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2018 est approuvé, sans réserve ni observation, à l'unanimité des membres présents.

Même séance,

**Délibération 14-2018 : Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Même séance,

#### **Délibération 15-2018 : Recensement population : choix du coordonnateur et de l'agent recenseur**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2019 la commune fera l'objet d'une enquête de recensement de la population. Il y a lieu de procéder à la nomination d'un coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement et d'un agent recenseur chargé de distribuer et collecter les questionnaires et de les exploiter.

Monsieur le Maire propose Madame Sylvie ROSAY en tant que coordonnateur et Madame Véronique DENIZOT en tant qu'agent recenseur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'inscrire au BP 2019 les crédits nécessaires pour l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et en recette la dotation forfaitaire de recensement,

**DESIGNE** Madame ROSAY Sylvie coordonnateur,

**DESIGNE** Madame DENIZOT Véronique agent recenseur,

**DIT** que deux arrêtés seront pris pour la désignation de l'agent recenseur et le coordonnateur.

Même séance,

#### **Délibération 16-2018 : Désignation des 3 électeurs tirés au sort pour les jurés d'assises 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir consulté la liste électorale de Géraudot, a tiré au sort 3 électeurs pour les jurés d'assises 2019.

- Annette, Viviane BAILLY née le 06 novembre 1959 à CHALONS EN CHAMPAGNE – Habitant à GERAUDOT 32 rue du Buisson Renard.
- Christophe, Nicolas CAILLEUX né le 07 septembre 1979 à SEDAN – Habitant à GERAUDOT 59 rue de Piney.
- Eliane CHRETIEN épouse WEBER née le 27 août 1954 à BENGY SUR CRAON – Habitant à GERAUDOT 17 rue des buchettes.

Même séance,

### **Délibération 17 -2018 : Pavillon bleu 2019**

Monsieur le Maire fait part au conseil du désir de reconduction des 4 communes possédant une plage pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : Monsieur Launoy, Monsieur Lefèvre, Madame Bailly)

**RECONDUIT** pour l'année 2019 l'inscription « Pavillon bleu ».

**DIT** que la somme versée à l'organisme « Pavillon bleu » sera inscrite au budget 2019.

Même séance,

### **Délibération 18-2018 : Ouverture de régie de recettes**

Monsieur le Maire propose une ouverture d'une régie de recettes afin de pouvoir encaisser les redevances des différents exposants du marché estival.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** l'ouverture d'une régie de recettes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire à cette ouverture de régie de recettes.

Même séance,

### **Informations diverses :**

- PLU : avancement lent.
- Eglise : problème de validation de dossier de l'ABF.
- Petit marché nature : lancement de la 1<sup>ère</sup> saison le mercredi 20 juin 2018.
- Foire aux livres : 15 juillet – 5 août – 26 août – installation dès 8h00.
- Fibre optique : entre août 2018 et août 2019.
- Concert Jazz manouche : 30 juin 2018 à 19h00.
- Concert de Gospel groupe Happy Day : 29 septembre 2018. Voir si possibilité de déplacer ce concert le jour de la fête de la pomme vers 15h.
- Préparation 14 juillet.
- Fête de la pomme : 6 et 7 octobre 2018 de 10h à 18h.
- Repas des aînés : 13 octobre 2018.
- Station d'épuration : réunion le 6 juillet à 10h avec les intervenants du dossier.
- Entretien du marquage au sol et marquage vélo entre les 2 extrémités de la vélovoie.
- Adresses mail et portables de tous les foyers de la commune. A faire pendant le recensement ; ses données resteront en mairie (faire un courrier pour l'autorisation d'utilisation).
- Site internet : montrer au secrétariat le fonctionnement du site pour compléter les informations.
- Possibilité de déplacement du Monument aux Morts pour dégager la place de l'église (réflexion pour trouver un bon emplacement).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H15.